

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-042 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mercredi 26 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 19 mars 2025 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA (*jusqu'à la délibération n°2025-052*), Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Liliane FALCON), Lionel MANOS (à Josiane CANARD), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Patrice MARTIN), Emilie CHARMET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Affectation des résultats 2024 - Budget Principal 2025

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

VU les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte financier unique au 31 décembre 2024 :

- déficit d'investissement	- 2 918 798,79 €
- excédent de fonctionnement	+ 31 563 050,86 €

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1	2 371 793,98			22 099 222,29	2 371 793,98	22 099 222,29
Opérations de l'exercice	16 888 369,46	16 341 364,65	59 163 397,88	68 627 226,45	76 051 767,34	84 968 591,10
TOTAUX	19 260 163,44	16 341 364,65	59 163 397,88	90 726 448,74	78 423 561,32	107 067 813,39
Résultats de clôture	2 918 798,79			31 563 050,86	-	28 644 252,07
Restes à réaliser	5 344 132,54	614 440,74			5 344 132,54	614 440,74
TOTAUX CUMULES	8 262 931,33	614 440,74	-	31 563 050,86	5 344 132,54	29 258 692,81
<i>Résultats définitifs</i>	<i>7 648 490,59</i>	-	-	<i>31 563 050,86</i>	-	<i>23 914 560,27</i>

.../...

Inscriptions budget N+1 :

	Investissement		Fonctionnement	
D001	2 918 798,79			
R001		-		
D reports	5 344 132,54			
R reports		614 440,74		
1068		7 648 490,59		
R002				23 914 560,27

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, et comme indiqué dans le tableau :

- AFFECTE à la section d'investissement (1068) : 7 648 490,59 €.
- REPORTE en fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » : 23 914 560,27 €.
- REPORTE en déficit d'investissement au compte 001 « solde d'exécution » : 2 918 798,79 €.
- RAPPELLE les restes à réaliser s'élevant à 5 344 132,54 € en dépenses et 614 440,74 € en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} avril 2025

Publiée le **03 AVR. 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

